



Wallonie
service public
SPW



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

RELOCALISER L'ALIMENTATION EN WALLONIE

APPEL À PROJETS N° 3

Appel à projets visant à subventionner minimum 5 infrastructures névralgiques permettant d'assurer le déploiement de filières agroalimentaires durables sur l'ensemble du territoire wallon en assurant le lien entre les acteurs et actrices de chaque filière et les consommateurs.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Ce PDF est disponible à titre consultatif uniquement. Le dépôt des candidatures se réalise exclusivement au moyen du formulaire en ligne sur "Mon Espace", au plus tard le 16 octobre 2022.

[Déposer sa candidature sur Mon Espace](#)

L'ensemble des documents relatifs à cet appel à projets est également téléchargeable sur <http://developpementdurable.wallonie.be/relocaliser-alimentation>.

En vue d'assurer un accompagnement optimal des candidats dans la préparation de leur dossier de candidature, il est par ailleurs vivement recommandé d'envoyer à l'adresse alimentation.durable@spw.wallonie.be pour le 15 septembre 2022 [une déclaration d'intention](#) décrivant succinctement le projet selon le canevas disponible à cet effet sur le site mentionné ci-dessus.



Wallonie
service public
SPW



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

1. Renseignements généraux

1.1. Porteur de projet¹

Numéro d'entreprise

Dénomination

Forme juridique

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Localité

Téléphone

Téléphone

Téléphone

E-mail

Site internet

Catégorie d'entreprise :

- Micro-entreprise : Moins de 10 personnes occupées et chiffre d'affaires annuel ou total du bilan annuel de maximum 2 millions d'euros
- Petite entreprise : Entre 10 et moins de 50 personnes occupées et chiffre d'affaires annuel ou total du bilan annuel de maximum 10 millions d'euros
- Moyenne entreprise : Entre 50 et moins de 250 personnes occupées et chiffres d'affaires annuel de maximum 50 millions d'euros ou total du bilan annuel de maximum 43 millions d'euros
- Grande entreprise : 250 personnes occupées ou chiffre d'affaires annuel supérieur à 50 millions ou total du bilan annuel supérieur à 43 millions
- Autre

¹ Un porteur de projet est un organisme qui, le cas échéant, recevra une subvention et sera amené à en justifier l'utilisation en son nom. Un projet peut compter plusieurs porteurs si la subvention sollicitée est répartie sur plusieurs partenaires.

1.1.1. Coordonnées bancaires

IBAN :

BIC

Le porteur de projet est-il assujéti à la TVA ?

- Oui
 Non
 Partiellement → % de TVA non-récupérable :

1.1.2. Personne de contact

- Mr
 Mme

Nom

Prénom

Téléphone

Téléphone

Téléphone

E-mail

1.1.3. Délégué(e) à la gestion journalière ou responsable habilité(e) à signer les accords financiers

- Mr
 Mme

Nom

Prénom

Téléphone

Téléphone

Téléphone

E-mail

1.1.4. Aides financières publiques reçues ou sollicitées

Le porteur de projet a-t-il reçu des aides financières publiques au cours des 3 dernières années ?

- Oui
 Non

Si oui, indiquez ci-dessous les aides financières publiques reçues concernées.

Année	Organisme subsidiant	Montant reçu	Objet

Le porteur de projet a-t-il sollicité au cours des 3 dernières années, pour ce projet, d'autres aides financières pour lesquelles il est toujours en attente de réponse ou a fait l'objet d'un refus/d'une non-sélection ?

- Oui
 Non

Si oui, indiquez ci-dessous les aides financières publiques sollicitées concernées.

Année	Organisme subsidiant	Montant sollicité	Objet	Refus/non-sélection ou en attente de réponse ?

NB : En complément à ces informations, vous devrez joindre en annexe, pour chaque porteur, la [Déclaration sur l'honneur - Aides de minimis](#) en utilisant le modèle établi par l'administration (cf. point « 5. Liste des annexes à joindre obligatoirement »).

1.1.5. Aides incompatibles remboursées ou à rembourser

Pour qu'une nouvelle aide de la Région wallonne puisse être acceptée par l'Union européenne, le bénéficiaire de l'aide doit avoir remboursé toute aide dont la récupération a été ordonnée.

Le porteur a-t-il reçu des aides qui ont été déclarées incompatibles par la Commission européenne ou par les autorités nationales, pour lesquelles un remboursement a été demandé ?

- Oui
Ces aides ont-elles déjà été remboursées ?
 Oui
 Non
 Non

1.1.6. Règles en matière d'aides d'Etat

Sur base des informations communiquées dans le Vade-mecum des appels à projets et des caractéristiques de votre projet, quelle(s) règle(s) en matière d'aides d'Etat vous semble(nt)-t-elle(s) d'application dans votre cas ? Expliquez.

1.2. Autre(s) porteur(s) de projet

Collaborez-vous avec d'autre(s) porteur(s) de projet² pour mener ce projet ?

- Oui
- Non

Si oui, répétez ci-dessous autant de fois que nécessaire l'ensemble de la rubrique 1.1.

² Un porteur de projet est un organisme qui, le cas échéant, recevra une subvention et sera amené à en justifier l'utilisation en son nom. Un projet peut compter plusieurs porteurs si la subvention sollicitée est répartie sur plusieurs partenaires.

2. Projet

Nom du projet³

Résumé du projet (max. 1.000 caractères)

Dans quelle(s) filière(s) et segment(s)⁴ de filière(s) le projet s'inscrit-il ?

Fruits

→ Segment(s) de la filière visé(s)

Légumes

→ Segment(s) de la filière visé(s)

Céréales

→ Segment(s) de la filière visé(s)

Protéines végétales

→ Segment(s) de la filière visé(s)

Autre(s)

Nom de la filière	Segment(s) visé(s)

³ On entend par « projet » : l'ensemble des actions liées à cette demande de subvention envisagées par le(s) porteur(s) pour contribuer à l'essor économique de la filière ou du/des segment(s) visé(s). Le projet ne se limite donc pas à l'objet précis sur lequel porte la demande de subvention.

⁴ Par segment, on entend les différentes « catégories » qui composent la filière. Par exemple, la filière fruits se compose des segments pommes, poires, fraises, etc.

Budget total du projet :

Budget de l'infrastructure pour laquelle la subvention est sollicitée⁵ :

Montant de la subvention sollicitée⁶ :

2.1. Description détaillée

2.1.1. Partenariat

Présentez les porteurs du projet ainsi que leurs éventuels partenaires principaux. Quels sont les domaines d'activité de chacun ?

Quels sont les rôles et compétences/expériences utiles de chacun dans le projet (en mettant en avant la complémentarité du partenariat et la gouvernance du projet) ?

Comment le projet s'intègre-t-il dans la stratégie et les activités de chacun des porteurs et partenaires du projet ?

⁵ Vous devez prendre en compte uniquement l'ensemble des dépenses d'investissement et d'équipement liées à l'infrastructure concernée, telles que définies dans l'annexe 5 « Règles d'éligibilité des dépenses » du vade-mecum des appels à projets.

⁶ Le montant de la subvention sollicitée ne peut porter que sur les dépenses éligibles, telles que définies dans le vade-mecum des appels à projets.

2.1.2. Filières et segments visés

Décrivez le(s) segment(s) de filière⁷ visé(s), et précisez s'il s'agit d'un/de nouveau(x) segment(s) en Wallonie ou d'un/de segment(s) existant(s) à renforcer. Caractérissez-les autant que possible au moyen de critères quantitatifs (débouchés, volumes, valeur, nombre de personnes concernées par les activités, circuits de commercialisation).

2.1.3. Description du projet

Situez votre projet par rapport à des activités existantes similaires en Wallonie (benchmark dans l'écosystème wallon) et idéalement dans les régions limitrophes. Focalisez sur les éléments différenciants de votre projet (positionnement par rapport à la concurrence).

Précisez la localisation de l'infrastructure et décrivez brièvement son rayonnement territorial.

Décrivez l'état actuel de l'infrastructure et de l'équipement (si existants), ainsi que la situation projetée à l'issue des investissements.

⁷ Par segment, on entend les différentes « catégories » qui composent la filière. Par exemple, la filière fruits se compose des segments pommes, poires, fraises, etc.

Expliquez en quoi le projet intègre les principes portés par cet appel à projets :

- la relocalisation alimentaire, visant un rapprochement géographique entre le producteur et le consommateur ;
- et/ou le développement du circuit court⁸.

NB : En complément à ces informations, vous devrez joindre en annexe les documents suivants en utilisant les modèles établis par l'administration si ceux-ci sont disponibles (cf. point « 5. Liste des annexes à joindre obligatoirement ») :

- Schéma situant le projet d'infrastructure au sein de sa chaîne de valeur ;
- [Budget de l'infrastructure envisagée](#) ;
- [Plan financier simplifié du projet](#).

2.2. Mise en œuvre du projet

Décrivez la stratégie de déploiement du projet (plan d'actions et calendrier).

Phase	Description	Date de début	Date de fin
1			
2			
3			
...			

Précisez les éventuelles étapes déjà réalisées ou acquises : acquisition/disponibilité du terrain et/ou du bâtiment (ou prospections, négociations, accords de principe...), étude d'incidence sur l'environnement, plans, permis...

⁸ Mode de commercialisation de produits agricoles et horticoles, bruts ou transformés, dans lequel au maximum un intermédiaire intervient entre le producteur et le consommateur.

2.3. Impacts du projet

2.3.1. Impacts en matière de durabilité

Décrivez comment votre projet contribue positivement ou négativement aux objectifs stratégiques identifiés dans le [Référentiel « Vers un système alimentaire durable en Wallonie »](#).

Objectifs	Impacts du projet
Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable (disponibilité, accès aux aliments, accès aux moyens de production).	
Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens (santé, épanouissement psycho-social, qualité sur les filières).	
Générer de la prospérité socio-économique (efficacité et équité socio-économique, compétences, entrepreneuriat, innovation, ancrage territorial).	<i>Ne doit pas être complété. Les informations sont collectées dans les réponses aux questions relatives à l'impact économique du projet.</i>
Préserver l'environnement (climat, biodiversité, conservation et régénération des ressources naturelles).	<i>Ne doit pas être complété. Les informations sont collectées dans les réponses aux questions relatives à l'impact environnemental du projet (principe DNSH).</i>
Offrir un niveau de connaissances et de compétences élevé en matière de système alimentaire durable (connaissance, éducation sensibilisation et renforcement des capacités, information).	
Mettre en œuvre des mécanismes de gouvernance responsables et efficaces (planification, monitoring, transversalité, exemplarité, participation, collaboration, approche mondiale).	

2.3.2. Impact économique

Décrivez la valeur ajoutée du projet pour le déploiement de la filière visée en Wallonie.

Argumentez particulièrement les aspects suivants :

- Le caractère névralgique et structurant du projet : comment l'infrastructure visée contribuera-t-elle à un renforcement de la collaboration entre une masse critique d'acteurs en Wallonie ?
- En quoi le projet renforcera-t-il la collaboration entre les acteurs de la/des filière(s) ? Comment l'infrastructure visée améliorera-t-elle la mise en réseau d'autres infrastructures, moyens de production, de transformation ou de distribution en Wallonie ?
- En quoi le projet répond-t-il à un manque/besoin en Wallonie ? Sur base de la situation actuelle décrite au point précédent « Filières et segment visés », précisez comment ce projet permettra-t-il de combler un/des chaînon(s) manquant(s).

Quels sont les volumes estimés de production annuels visés par le projet ?

Chiffrez et décrivez l'impact du projet en matière d'emplois directs générés.

2.3.3. Impact environnemental

Répondez aux questions ci-dessous visant à évaluer si votre projet respecte le principe « Do no significant harm » (DNSH)⁹. Pour chaque question, justifiez votre réponse.

Atténuation du changement climatique - Votre projet risque-t-il d'engendrer d'importantes émissions de gaz à effet de serre ?

⁹ Cf. annexe 4 du vade-mecum des appels à projets.

Adaptation au changement climatique - Votre projet risque-t-il d'entraîner une augmentation des incidences négatives du climat actuel et de son évolution attendue sur lui-même ou sur la population, la nature ou les biens ?

Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines - Votre projet risque-t-il d'être préjudiciable :

- au bon état ou au bon potentiel écologique des masses d'eau, y compris les eaux de surface et les eaux souterraines ;
- ou au bon état écologique des eaux marines ?

Transition vers une économie circulaire, y compris la prévention des déchets et le recyclage - Votre projet risque-t-il:

- a) d'entraîner une augmentation notable de la production, de l'incinération ou de l'élimination de déchets, à l'exception de l'incinération de déchets dangereux non recyclables ;
- b) ou d'entraîner des inefficacités significatives dans l'utilisation directe ou indirecte d'une ressource naturelle¹⁰ à n'importe quelle étape de son cycle de vie, qui ne sont pas réduites au minimum par des mesures adéquates¹¹ ;
- c) ou de causer un préjudice important et durable à l'environnement au regard de l'économie circulaire ?

¹⁰ Les ressources naturelles comprennent l'énergie, les matières, les métaux, l'eau, la biomasse, l'air et le sol.

¹¹ Par exemple, les inefficacités peuvent être réduites au minimum par une augmentation notable de la durabilité, de la réparabilité, de l'évolutivité et de la réutilisabilité des produits ou par une réduction notable de l'utilisation des ressources par la conception et le choix des matériaux ou en facilitant la réaffectation, le désassemblage et le démontage dans le secteur du bâtiment et de la construction, en particulier pour réduire l'utilisation de matériaux de construction et en promouvoir la réutilisation. Elles peuvent également l'être par une transition vers des modèles commerciaux fondés sur les « produits en tant que services » et des chaînes de valeur circulaires, dans l'objectif de conserver le plus haut niveau d'utilité et de valeur des produits, des composants et des matériaux aussi longtemps que possible, ainsi que par une réduction significative de la teneur en substances dangereuses des matériaux et des produits, y compris en les remplaçant par des substituts plus sûrs, et de la production de déchets alimentaires liés à la production, la transformation, la fabrication ou la distribution alimentaire.

Prévention et réduction de la pollution - Votre projet risque-t-il d'engendrer une augmentation notable des émissions de polluants¹² dans l'air, l'eau ou le sol ?

Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes - Votre projet risque-t-il d'être :

- a) fortement préjudiciable au bon état¹³ et à la résilience d'écosystèmes ;
- b) ou préjudiciable à l'état de conservation des habitats et des espèces, y compris ceux qui présentent un intérêt pour l'Union européenne ?

2.4. Risques

Avez-vous identifié des freins/risques pouvant affecter la mise en œuvre du projet ?

- Oui
- Non

Risques/Freins	Solutions

3. Commentaires éventuels/remarques

¹² On entend par «polluant» une substance, une vibration, de la chaleur, du bruit, de la lumière ou tout autre contaminant présent dans l'air, l'eau ou le sol, susceptible de porter atteinte à la santé humaine ou à l'environnement.

¹³ On entend par «bon état» en lien avec un écosystème le bon état physique, chimique et biologique ou la bonne qualité physique, chimique et biologique d'un écosystème, lequel est capable de s'autoreproduire ou de s'auto-restaurer, et dont la composition en termes d'espèces, la structure et les fonctions écologiques ne sont pas compromises.

4. Déclaration sur l'honneur

- Mr
 Mme

Nom

Prénom

Fonction

- Déclare avoir pris connaissance des exigences DNSH et que mon projet respecte les législations environnementales européennes et nationales applicables et ne porte sur aucune activité exclue.
- Déclare être informé que la Région wallonne pourra solliciter toutes informations complémentaires éventuellement nécessaires au traitement de ma candidature et au suivi de mon dossier et de mon projet.
- S'engage à mentionner le soutien de la Wallonie et de l'Union européenne en cas d'octroi de la subvention.
- Déclare sur l'honneur que les informations contenues dans la présente candidature sont complètes, exactes et sincères.

5. Liste des annexes à joindre obligatoirement

- **Annexe - Schéma de la chaîne de valeur**
Situez le projet d'infrastructure au sein de sa chaîne de valeur sous forme d'un schéma spécifique au segment de filière visé.
- **Annexe - Budget de l'infrastructure**
Ventilez et décrivez les principaux postes budgétaires de l'infrastructure envisagée selon [le modèle fourni à cet effet](#). A défaut de devis, une estimation réaliste peut être proposée et devra être précisée si le dossier est sélectionné.
- **Annexe - Plan financier simplifié du projet**
Complétez [le modèle de plan financier fourni à cet effet](#). A défaut de plan financier définitif, une estimation réaliste peut être proposée et devra être précisée si le dossier est sélectionné.
- **Annexe - Bilan et compte de résultat du dernier exercice** (pour chaque porteur de projet)
- **Annexe - Relevé d'identité bancaire (RIB)** (pour chaque porteur de projet)
- **Annexe - Copie des extraits des statuts juridiques** (pour chaque porteur de projet)
- **Annexe - Déclaration sur l'honneur - Aides de minimis** (pour chaque porteur de projet)
Complétez [le modèle fourni à cet effet](#).